

AGENDA SOCIAL DU 15 FÉVRIER 2010

À l'occasion de la rencontre dite de l'agenda social du 15 février 2010 avec le Président de la République, la CGT Force Ouvrière insistera plus particulièrement sur les points suivants, après avoir souligné qu'une sortie de récession n'est pas une sortie de crise et que demeure posée la question des politiques économiques, sociales, fiscales et monétaires aux plans national, européen et international.

Salaires

Nécessité de soutenir la consommation et élément essentiel d'une meilleure répartition des richesses. Responsabilité des pouvoirs publics en matière de SMIC, d'impulsion des négociations de branches, d'exonération des cotisations sociales patronales.

Emploi

Outre l'évaluation indispensable des 34 milliards d'euros d'exonérations, nécessité de mettre en place l'allocation de solidarité intergénérationnelle, de conditionner les aides publiques à des engagements en terme d'emploi et/ou de salaires, de lutter contre la précarisation des emplois, de mettre temporairement en place des préretraites, de traiter la question des relations donneurs d'ordre-sous-traitants.

Chômage – fin de droits

Nécessité d'une convention État-UNEDIC pour traiter de la prolongation des indemnisations et des conditions d'entrée en l'allocation spécifique de solidarité (ASS).

Après avoir obtenu le maintien de l'AER en 2009, Force Ouvrière exige son maintien en 2010. Renforcement des moyens humains de Pôle emploi et amélioration des conditions de travail.

Égalité salariale

Outre les négociations à venir, nécessité pour le gouvernement de mettre en place un système de sanctions.

Services publics

Nécessité d'un moratoire sur la mise en place de la RGPP.

Retraites

Nécessité d'un calendrier long.

Pour Force Ouvrière, la question essentielle est celle du financement, ce qui pose le problème de la politique économique et fiscale.

Refus de tout report du droit à la retraite après 60 ans et de tout allongement de la durée de cotisations.

Maintien du statut général de la fonction publique.

Dépendance

Mise en place d'un régime de base universel.

Pénibilité physique

À déconnecter du dossier retraite. Peut facilement se régler avec mis en place d'une cotisation patronale faible et mutualisée.

Enfin, sachant que des délibérations ou négociations sociales sont déjà discutées, ne pas alourdir le calendrier.

<http://www.force-ouvriere.fr/>